

# MAIRIE DES 13<sup>ÈME</sup> ET 14<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Jeudi 13 avril 2023

*La Séance est ouverte à 15 h 05, sous la présidence de Mme Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur de Marseille.*

**Madame BAREILLE.**- Mesdames et Messieurs, bonjour. Nous allons procéder à l'appel.

Madame BIRGIN, s'il vous plaît.

*(Madame BIRGIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers)*

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.**

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame BIRGIN.

Nous allons maintenant passer à l'approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 7 février 2023 à 15 h.

**Approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du Mardi 7 février 2023 à 15 h.**

**Madame BAREILLE.**- Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté, merci.

**LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2023 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, vous avez accepté ma proposition de repousser le Conseil de mardi à aujourd'hui, et je tenais à vous remercier pour votre compréhension.

Marseille est en deuil. Dimanche, à 00 h 46, dans le 5ème arrondissement, la rue de Tivoli a été plongée dans un effroi terrible avec l'explosion, puis l'effondrement d'un immeuble emprisonnant ses occupants.

Je veux avoir aujourd'hui une pensée particulière pour les Marseillaises et les Marseillais décédés ; quatre longues journées auront été nécessaires pour exhumer les huit occupants des décombres.

Je veux aujourd'hui, au nom de l'ensemble des élus des 13ème et 14ème, adresser nos sincères condoléances aux proches de :

Jacques et sa femme, Anne-Marie, âgés de 73 et 74 ans ;

Anna et Jacky, 82 et 86 ans ;

Antonietta, 88 ans ;

Nicole, 66 ans ;

Et Marion et Mickaël, 31 ans et 28 ans.

J'imagine la peine qui est la leur aujourd'hui après des heures d'attente, d'espoir avant l'annonce terrible. Je veux ici leur dire que les Marseillais des 13 et 14 pensent fortement à eux et sont à leurs côtés.

Depuis les effondrements de la rue de Tivoli ce dimanche, le périmètre de sécurité autour du lieu du drame a entraîné l'évacuation de 300 personnes auxquelles nous voulons assurer notre profond soutien. J'imagine le traumatisme pour les parents et aussi, et surtout, pour les enfants.

Je souhaite également rendre hommage à nos forces de secours mobilisées depuis dimanche : marins-pompiers, sapeurs-pompiers, sécurité civile, policiers municipaux, nationaux, CRS, gendarmerie mobile ; des centaines de femmes et d'hommes qui se relaient depuis dimanche et mettent leur vie en danger. Ils forcent le respect de tous.

Je tiens également à saluer l'engagement des agents de la Ville, de la Préfecture, du Département et de la Métropole, mais également les bénévoles des associations. L'exemplarité, le dévouement et la solidarité à tout niveau sont la force de notre ville.

Enfin, vous me permettrez d'adresser à Benoît PAYAN, à mon collègue Didier JAU, et toute l'équipe municipale qui œuvrent depuis dimanche, ma solidarité et leur assurer de nouveau tout notre soutien dans le drame que traverse notre ville.

Les prochains jours seront intenses encore avec l'évacuation des gravats dans des conditions périlleuses pour les secours puisque, nous l'apprenions hier, les structures des immeubles voisins risquent de s'effondrer à tout moment. Les prochains jours seront également marqués par le retour progressif, dans leur foyer, des Marseillais du Camas. Nous leur souhaitons, malgré les conditions et, j'imagine, la peur au ventre de revivre ce drame, de reprendre une vie la plus normale possible.

Je tiens également à avoir une pensée aujourd'hui pour les habitants de notre secteur, victimes des règlements de compte violents depuis de nombreuses semaines. Je demande l'apaisement et le respect des habitants.

Avant d'observer une minute de silence en mémoire des victimes, je laisse la parole aux représentants des groupes qui m'en ont fait la demande.

Le Rassemblement National. Madame la Députée.

**Madame LELOUIS.**- Merci, Madame le Maire.

Au nom de notre groupe, nous soutenons naturellement toutes les familles qui sont endeuillées et toutes ces personnes qui sont sinistrées. D'ailleurs, nous avons nous aussi organisé de quoi les soutenir. Nous sommes avec vous, nous soutenons tout le monde.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame la Députée.

Le Printemps Marseillais, Monsieur BOSQ.

**Monsieur BOSQ.**- Merci bien, Madame le Maire. Tout d'abord, merci pour vos mots ; vous n'avez oublié personne et je voulais le saluer.

Bien entendu, Marseille, comme vous l'avez rappelé, a perdu huit de ses enfants, des personnes qui, logiquement... comme tout le monde, on doit se sentir le plus en sécurité dans notre domicile. Malheureusement, il y a eu cette explosion de gaz et Marseille a perdu ses huit enfants.

Et à mon tour, je vais rappeler leurs prénoms : Anne-Marie et Jacques, Nicole, Antonietta, Anna et Jacky, Marion et Mickaël.

Le quartier du Camas, c'est comme tous les quartiers de Marseille : tout le  
MAIRIE DU 7ÈME SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 13 avril 2023

monde se connaît ; on va discuter un peu ensemble, les voisins sont solidaires, et c'était le cas dans ce bâtiment dans la rue de Tivoli.

Il ne faut pas oublier, comme vous l'avez rappelé, les délogés, car parmi ces délogés, il y a des gens qui vont retrouver leur logement, mais d'autres, malheureusement, ne pourront plus habiter leur domicile ; c'est aussi un drame humain.

Vous avez bien fait de rappeler que notre secteur a été frappé par des drames ; la mort, ça se respecte, quelles que soient les circonstances, et je salue aussi ces mots. Merci.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Monsieur BOSQ, Monsieur OHANESSIAN.

**Monsieur OHANESSIAN**.- Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Simplement, nous associer pleinement à tous vos propos, Madame le Maire ; ce n'est pas la peine de rajouter quoi que ce soit. Nous vivons un drame, merci de vos propos et évidemment, nous sommes solidaires de tout ce que vous avez dit. Merci.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Monsieur OHANESSIAN.

En mémoire aux victimes, je vous demanderai d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée)*

**Madame BAREILLE**.- Nous allons passer maintenant à la lecture des 16 rapports de ce jour.

Le rapport n° 13 concerne le compte d'exécution de l'état spécial du 7ème groupe d'arrondissements pour 2022. Je vais demander à mon premier Adjoint, M. ROSSI, de bien vouloir présider la séance le temps d'examiner ce rapport.

*(La présidence du Conseil d'Arrondissements est confiée au premier Adjoint)*

### **RAPPORT N° 23-013 7S**

FINANCES - Compte d'exécution de l'Etat Spécial du 7ème groupe d'Arrondissements pour 2022.

**Monsieur ROSSI**.- Chers collègues, je passe la parole à notre rapporteur sur ce rapport, M. KOUBI-FLOTTE.

**Monsieur KOUBI-FLOTTE**.- Monsieur le premier Adjoint, merci, chers collègues.

Ce rapport, vous vous souvenez, en tout cas, je vous rappelle que le 8 novembre 2021, lors de la séance d'un conseil, nous avons adopté le budget 2022. Le budget 2022 a été exécuté au cours de l'année 2022 et aujourd'hui, on est en 2023 et l'on rend compte de l'exécution du budget 2022. Rendre compte, c'est vous dire deux choses : premièrement, combien avons-nous dépensé ? Deuxièmement, dans quoi est-ce que les fonds ont été dépensés ?

Combien avons-nous dépensé ? Un peu plus que le budget. Pourquoi ? Il n'y a pas d'argent magique, mais des reports à nouveau qui sont principalement liés au Covid. C'est la période pendant laquelle des budgets ont été votés, des dépenses avaient été prévues, budgétées, mais n'ont pas pu être réalisées. Ce qui n'a pas pu être réalisé – un peu comme des économies pour une personne –, ça se reporte pour pouvoir être utilisé les exercices suivants. C'est la raison pour laquelle on a pu dépenser un peu plus ou plus – c'est subjectif ; en tout cas, il y a des chiffres très objectifs – ; on a pu dépenser au-delà du budget.

Je vous rappelle qu'on a deux budgets : un de fonctionnement et un d'investissement. Sur le budget de fonctionnement, on a dépensé 123,85 % du budget qui avait été alloué ; et sur le budget d'investissement, on a dépensé 113,35 % du budget qui avait été voté. C'étaient les pourcentages.

Je vous donne les chiffres en valeur absolue. Pour le budget de fonctionnement, le budget qu'on avait voté fin 2021 pour l'année 2022 était de 2 666 527,57 euros. Ce qui a été dépensé (budget plus report) c'est 4 172 067,87 euros.

Pour le budget d'investissement, le budget voté était de 309 198 euros. Ce qui a été dépensé, au regard de ce que prévoyait le budget et au regard de ce que permettaient les reports à nouveau, c'est 543 964,61 euros. C'est pour les chiffres globaux des dépenses.

Maintenant, si on veut tracer un peu plus les dépenses, quelles sont les dépenses qui ont été réalisées ? Je ne peux pas vous donner les dépenses ligne par ligne. Si vous avez des questions précises, chaque élu peut écrire et il aura une réponse. Je vous donne ce qui me paraît être les axes majeurs, car ça correspond à une volonté politique. Ce sont deux priorités :

- ❶ L'entretien des équipements transférés. On est comptable, au regard des Marseillais, de bien entretenir les équipements qui nous sont transférés ;
- ❷ La jeunesse.

Les besoins sont immenses partout, mais ces deux actions correspondent aux priorités politiques de cette équipe municipale.

Sur les équipements sportifs – l'entretien et pas la construction –, deux chiffres : le budget voté était de 402 508 euros, et la somme réellement dépensée grâce au report à nouveau a été 526 011 euros. Quand je parle d'équipements sportifs, c'est la fonction comptable 41 : 411 salles de sport et gymnases, stades, autres équipements sportifs et manifestations sportives.

De la même manière, pour la jeunesse, si on prend la classification comptable, on est dans la fonction 42. Le budget alloué était de 922 668 euros et ce qui a été dépensé c'est 1 578 634,01 euros.

Je pense vous avoir donné les informations principales. En tout cas, j'ai donné les informations minimales obligatoires et je pense vous avoir donné en plus les informations principales. Je crois en avoir terminé.

Monsieur le premier Adjoint, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur ROSSI.**- Des observations ou des remarques ? Je vous en prie.

**Monsieur DUDIEUZERE.**- Merci, Monsieur ROSSI de me donner la  
MAIRIE DU 7ÈME SECTEUR – Conseil d'Arrondissements du 13 avril 2023

parole. Monsieur le premier Adjoint, Monsieur le Rapporteur, mes chers collègues.

Rapidement, quelques remarques sur ce compte d'exécution qui nous a été présenté, comme à son habitude, de manière très complète et très précise par M. KOUBI-FLOTTE.

Mais au-delà des chiffres qui nous ont été présentés, on aurait aimé avoir une présentation un petit peu plus littéraire, plus concrète des actions que vous avez réalisées sur l'année 2022. Ce compte d'exécution retranscrit tout ce que vous avez fait sur l'année 2022. On aurait aimé savoir plus concrètement ce que vous avez fait : quels équipements avez-vous rénovés ? Dans quoi avez-vous investi ? Quel matériel avez-vous acheté, etc. ? Pour se rendre compte plus concrètement de votre action de manière plus précise plutôt que cet alignement de chiffres rébarbatif.

La deuxième remarque, par rapport à la ligne « divers » (il y en a deux d'ailleurs) qui est un peu la ligne « fourre-tout », et je remarque qu'elle est toujours aussi importante. C'est un reproche qu'on nous avait fait pendant 6 ans d'avoir une ligne « divers » qui était trop importante et où l'on nous accusait de mettre trop de choses là-dedans et d'avoir une ligne un petit peu opaque.

Nous avons essayé de la « dégraisser », de clarifier les choses en ventilant un peu mieux les choses ; ce n'est pas facile, car ces lignes comptables nous sont imposées par la Mairie Centrale. Je constate qu'au bout de 3 ans, ces lignes « divers » sont toujours aussi opaques et importantes.

La dernière remarque que je ferai, si vous me le permettez, puisque nous arrivons bientôt à la mi-mandat – dans quelques semaines, cela fera 3 ans que vous êtes élus –, et je constate que depuis 3 ans, vous vous inscrivez dans les pas que nous avons tracés. Vous vous êtes mis dans nos chaussons, et vous avez continué toutes les actions que nous avons mises en place : les animations, les défis jardin, le site Internet, la revue, la page Facebook, le logo que nous avons mis en place.

Nous étions partis d'un champ de ruines, nous avons tout remis en place et je vois que vous avez gardé, à la virgule près, tout ce que nous avons remis en place. Pendant toute la campagne, et même après, on nous avait accusés d'avoir été des nuls, des bons à rien, de n'avoir quasiment rien fait pendant 6 ans, et je constate que finalement, vous avez conservé, à la virgule près, absolument tout ce que nous faisons.

Donc, j'y vois là deux conclusions : soit finalement, on n'était pas si mauvais que ça ; ou alors, vous êtes aussi mauvais que nous.

En tout cas, pour ce qui est de ce compte administratif, et comme habituellement en tant qu'élus d'opposition, nous nous abstiendrons sur ce compte administratif.

Je vous remercie.

**Monsieur ROSSI**.- Merci.

Madame, je vous prie.

**Madame BOUKRINE**.- Merci. Je rejoins complètement les propos de M. DUDIEUZERE. Effectivement, merci à M. KOUBI-FLOTTE de nous donner les chiffres, mais que se cache-t-il derrière ces chiffres ? On a besoin de plus de clarté pour les habitants.

Par ailleurs, notre groupe s'abstient sur ce rapport. Merci.

**Monsieur ROSSI.**- Merci, Madame. Pas d'intervention ?

Oui, bien sûr, je vous en prie.

**Monsieur RAVIER.**- Loin de contredire ce qui a été excellemment exprimé par notre collègue, M. DUDIEUZERE, je voulais apporter simplement une petite rectification : il y a une chose que vous n'avez pas reconduite, qui a pourtant remporté un succès auprès des habitants, c'est notre création de Brigade d'intervention de proximité, la fameuse BIP ; les services techniques intervenaient à la demande des CIQ, et quelquefois des habitants, pour pallier le manque de réactivité des institutions concernées lorsqu'il s'agissait de ramasser des encombrants ici ou là. Nous avons créé cette BIP – c'est Mme D'ANGIO, je crois, qui l'avait mise en place – et c'était un service rendu aux habitants. Elle a été supprimée avec cet argument assez farfelu qu'il s'agissait d'un outil électoraliste.

J'ai eu vent que l'idée de faire renaître cette brigade serait à l'étude au sein de votre majorité. Je souhaitais savoir, même si on est un petit peu hors sujet (pas tout à fait), si c'était le fait de la rumeur ou si c'était réellement un projet ? Merci.

**Monsieur ROSSI.**- Merci.

D'autres interventions ?

Comme le disait Madame le Maire, nous avons choisi... le drame marseillais oblige moralement d'avoir une tenue dans ces propos. La seule chose que je vais demander à M. KOUBI-FLOTTE, c'est de transmettre – ce qui est quelque chose d'assez légitime dans la requête qui est celle des différents présidents de groupes ou orateurs qui se sont exprimés – la déclinaison des enveloppes poste par poste et affectation par affectation.

Rien n'est pire que d'imaginer, derrière une masse financière dont on ne voit pas ce à quoi elle est affectée, relève du fantasme ou d'une interrogation qui peut avoir une certaine légitimité. Donc je vous demande de transmettre dans les plus brefs délais cette affectation à l'ensemble des présidents de groupes de manière que chacun ait les éléments susceptibles de pouvoir y répondre.

Quant à ce que vous disiez, Monsieur le Sénateur, sur la remise en place de l'outil dont vous parliez précédemment, qu'avait mis en place Mme D'ANGIO, Madame le Maire y a mis un terme à la demande de la Mairie de Marseille, sous des formes légales *via* le Secrétaire général en disant : ce n'est pas légal de créer un outil propre à un territoire dédié alors qu'il existe des transferts de compétences et que chacun doit avoir, pour qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité, un élément sur ce territoire.

Je vous rappelle que ce dont vous parliez comme initiative première a été ce que M. Alain DESCAMPS, qui fût Maire ici, appelé le BASU, le Bureau des affaires signalées urgentes. Pour les jeunes, ça ne parle pas, mais pour moi, ça existait il y a 25 ans. C'était une très bonne idée : ça permettait effectivement à celles et ceux qui résident sur ce territoire d'avoir une réponse la plus rapide et surtout la plus appropriée.

Aujourd'hui, l'éloignement des collectivités et des lieux de décisions fait que pour boucher ou mettre un potelet ou régler une situation, ça prend beaucoup de temps. Quand c'est arbitré, on ne sait jamais par qui ; c'est très complexe et très compliqué. Voilà les réponses.

Sur la réponse qui est dédiée, c'est-à-dire l'affectation des enveloppes par rapport aux équipements, aux lieux notamment en matière d'investissement, ça ne devrait pas être sorcier de faire une extraction, de savoir où vont les fonds publics ; il me semble bien que, dans ce domaine, Madame le Maire a fait la démonstration de son exemplarité en matière d'utilisation des fonds. Merci.

On passe au vote, s'il vous plaît, formellement puisqu'on est obligé de le reprendre comme tel.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**LE RAPPORT N° 23-013 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*(Vote Pour du groupe Une Volonté pour Marseille. Abstention des groupes Retrouvons Marseille, le Printemps Marseillais, le Rassemblement National et les élus non-inscrits et non-apparentés)*

**Monsieur ROSSI.**- Merci. Je vais rendre immédiatement le fauteuil à celle qui l'occupe légitimement, à savoir Madame le Maire de Secteur.

*(Madame le Maire reprend la présidence du Conseil d'Arrondissements)*

**Madame BAREILLE.**- Nous passons au deuxième rapport de la séance. Il s'agit d'une garantie d'emprunt, et c'est Mme LASTRAYOLI qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39301-DF – 23-014 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -  
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société  
LOGIREM - Sainte-Marthe - Acquisition en VEFA de 71 logements  
collectifs sociaux PLUS/PLAI dans le 14ème arrondissement.

**Madame LASTRAYOLI.**- Madame le Maire, mes chers collègues.

Ce rapport a pour objet la garantie d'emprunt auprès de la Direction des finances concernant la société LOGIREM Sainte-Marthe, acquisition en VEFA de 71 logements collectifs sociaux PLUS/PLAI dans le 14ème arrondissement.

Madame le Maire, dans ce rapport, nous devons débattre d'une garantie d'emprunt au profit de la société LOGIREM en vue du financement de l'acquisition en vente en état futur d'achèvement d'un ensemble immobilier comprenant 71 logements collectifs sociaux dont 35 PLUS et 36 PLAI, situé 5 chemin de Sainte-Marthe dans le 14ème arrondissement.

L'emprunt porte sur la somme de 5 604 750 euros, et la banque prêteuse est la Caisse des dépôts et consignations.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville à raison de 50 % et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50 %). L'annuité prévisionnelle garantie est de 96 320 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame LASTRAYOLI.

Madame la Députée, vous souhaitez prendre la parole.

**Madame LELOUIS.**- Merci. L'acquisition en VEFA de ces 71 logements collectifs sociaux concourt à la reconstruction de l'offre des 450 logements démolis dans le cadre du projet de renouvellement urbain Savine Vallon des Tuves. Pour cette raison, nous voterons pour ce rapport sachant que d'habitude, nous sommes contre les garanties d'emprunt. Merci.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame la Députée.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur le Sénateur.

**Monsieur RAVIER.**- Je ne me trompe pas, il s'agit bien de logements sociaux nouveaux dans le quartier Sainte-Marthe... de garantie d'emprunt en vue de logements sociaux ? Je suis navré, mais pas surpris de constater que les majorités passent et les habitudes restent que de considérer les 13ème et 14ème arrondissements comme étant le secteur dont on charge la mule, sachant que nous avons déjà – et le chiffre est ancien – environ 45 % des logements des 13ème et 14ème arrondissements qui sont des logements sociaux. Lorsque la majorité actuelle était dans l'opposition, elle clamait que c'était trop, qu'il fallait en finir avec ces logements sociaux dans ces deux arrondissements. Et cette opposition, devenue majorité, continue à concentrer et à augmenter le nombre de logements sociaux dans nos quartiers.

C'est tout à fait non seulement regrettable, mais critiquable et condamnable. Je crois qu'on n'a plus les moyens de concentrer autant de difficultés dans nos quartiers, même si désormais des logements sociaux sont envisagés dans des secteurs qui en étaient moins pourvus jusqu'à présent. Le problème c'est que 70 %, je crois, des habitants de la Ville de Marseille sont éligibles au logement social. Quand notre système économique fabrique autant de chômeurs et de Marseillais en difficulté, et qu'en plus, on en importe – on en importe chaque année davantage –, il n'est pas étonnant que nous en ayons autant besoin.

On ne va pas revenir sur une politique plus globale pour éviter ce déferlement de logements sociaux, mais je constate... je ne voudrais pas anticiper votre vote, le vote de votre majorité... en tout cas, nous restons cohérents et nous continuerons à nous opposer à cette folie que de couvrir les 13ème et 14ème arrondissements de logements sociaux. Merci, et pardonnez-moi d'avoir été un peu long.

**Madame BAREILLE.**- Une autre prise de parole, toujours le même groupe.

**Monsieur CHARPENTIER.**- C'est pour préciser qu'effectivement, c'est du logement social neuf, mais c'est pour compenser la démolition de logement social dans les quartiers Nord de Marseille. Ce n'est pas du logement social en plus, c'est « à la place de ». C'est la raison pour laquelle on votera pour.

**Madame BAREILLE.**- C'est effectivement de la rénovation.

Madame BOUKRINE.

**Madame BOUKRINE.**- Merci. Effectivement, nous sommes contre la ghettoïsation. À Marseille, avec toutes les cités qui sont aujourd'hui des logements sociaux, effectivement, on est très gangrené par des trafics divers. Nous saluons le fait que de nouveaux logements vont être construits, car il y a un besoin criant au



niveau du besoin social. La demande est très forte et il n'y a pas assez de logements à proposer en contrepartie.

Par ailleurs, même si nous sommes contre la ghettoïsation, les logements sont les bienvenus pour répondre à la demande, et nous voterons pour ce rapport. Merci.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame BOUKRINE. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39301-DF – 23-014 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX.**

*(Vote Contre du groupe Retrouvons Marseille)*

*(T. Charpentier ne prend pas part au vote)*

**Madame BAREILLE.**- Nous passons au rapport 15 concernant des subventions pour la Direction de la prévention et de la protection.

Monsieur BETTIRA.

#### **RAPPORT N° 23-39440-DGAJSP - 23-015 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - Attribution de subventions pour des actions de prévention.

**Monsieur BETTIRA.**- Madame le Maire, mes chers collègues.

Dans ce rapport, il nous est demandé de valider l'attribution de subventions à des structures associatives qui développent des actions de prévention ou concourant plus généralement à la prévention de la délinquance, et ce, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 1 800 000 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 917 500 euros que se répartissent trois associations :

- L'association Dunes, pour un montant de 248 500 euros ;
- L'association Régie services 13 pour un montant de 244 000 euros ;
- L'association AMCS Groupe ADDAP13 pour 425 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BETTIRA. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39440-DGAJSP - 23-015 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX.**

(Vote Contre du groupe Retrouver Marseille)

**Madame BAREILLE.**- Rapport suivant, le n° 16. Il s'agit de subventions dans le cadre de la culture, et c'est M. PICARELLI qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 22-39121-DC - 23-016 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition au titre des subventions 2023 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. - Attribution d'une subvention d'investissement - Secteur Musique - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme - Approbation d'une convention de financement entre la Ville de Marseille et INTERNEXTERNE.

**Monsieur PICARELLI.**- Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Dans ce rapport, il nous est demandé d'approuver l'attribution de subventions à des associations et organismes culturels dans le cadre d'une 3ème répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 1 261 000 euros.

Il est également soumis à notre vote l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 152 420 euros au profit de la société coopérative d'intérêt collectif, INTERNEXTERNE, lauréate de l'appel à projets lancé par la Ville de Marseille concernant l'octroi d'une convention d'occupation temporaire de 5 ans des locaux du complexe musical du Cours Julien dans le 6ème arrondissement, qui ne relève donc pas du 13/14.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 60 500 euros que se répartissent :

- Atelier vis-à-vis : 11 000 euros ;
- Les 8 Pillards : 15 000 euros ;
- Lézarap'art : 22 500 euros ;
- Le Roudelet Felibren : 10 000 euros ;
- Trésors patrimoine étoffes à Marseille : 2 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur PICARELLI.

Nous passons au vote. Monsieur BOSQ, vous souhaitez prendre la parole ?

**Monsieur BOSQ.**- Rapidement, il s'agit de deux associations qui sont dans le cadre de ma délégation, notamment le Roudelet Felibren. On connaît tous ici le travail immense qu'ils font pour la culture provençale. Avec l'accord du Maire, on a doublé leur subvention de fonctionnement.

Juste un mot pour le boutis, concernant les 2 000 euros de l'association Trésors patrimoine étoffes : il s'agit du boutis marseillais inscrit au patrimoine culturel

immatériel de la France. Pour votre information, le boutis c'est un art provençal ; il s'agit de la couture et d'une technique de tissage. Sa présidente est Mme FAUCONNIER. Je voulais simplement les saluer, merci.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BOSQ. Effectivement, nous avons la chance d'avoir de très belles associations qui portent toute notre culture provençale et ces associations sont subventionnées par l'ensemble des collectivités, et heureusement.

Dernièrement, nous avons voté en Région une subvention de 45 000 euros pour le Roudelet Felibren ; il y a également une subvention octroyée par le Département. C'est important de soutenir ces partenaires qui font énormément de choses et d'animations dans nos quartiers.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres interventions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

### **LE RAPPORT N° 22-39121-DC - 23-016 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Nous passons maintenant au rapport 17 concernant les associations sportives, et c'est M. BETTIRA qui nous présente le rapport.

### **RAPPORT N° 23-39286-DS – 23-017 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2023 - Approbation de conventions - Budget primitif 2023.

**Monsieur BETTIRA.**- Madame le Maire, mes chers collègues.

Pour ce rapport, nous sommes consultés dans le cadre de l'attribution de subventions à des associations sportives pour leur fonctionnement ou l'organisation de manifestations sportives ayant, pour l'image de la Ville de Marseille, un impact direct au niveau local, national ou international, et ce, dans le cadre d'une 2ème répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 619 000 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 76 500 euros que se répartissent :

- Noble Art Boxing pour 8 000 euros et 25000 euros ;
- Rap N Boxe pour 12 000 euros ;
- Association de développement des sports de petites surfaces : 3 000 euros ;
- Avenir gymnique des Pins pour 8 000 euros ;
- Bougez avec la GV pour 1 500 euros ;
- Meds Baseball et Softball pour 4 000 euros ;
- Treize B Ballin pour 15 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.-** Merci, Monsieur BETTIRA. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT N° 23-39286-DS – 23-017 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.-** On passe au rapport 18. Il s'agit d'un financement relatif aux subventions d'équipement aux associations pour 2023.

Je demande à Mme FURFARO de nous présenter ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39308-DLSVAEC - 23-018 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2023 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1ère répartition 2023 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

**Madame FURFARO.-** Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Pour ce rapport, nous sommes appelés à voter en faveur de l'affectation de l'autorisation de programme Mission et Action Sociale et Solidarité année 2023, à hauteur de 100 000 euros en vue de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations.

Il nous est également demandé d'approuver la première répartition de crédits de l'année 2023 à hauteur de 13 200 euros pour l'attribution de subventions d'équipement au profit de différentes associations.

Notre secteur est concerné par :

- Marseille Penja Fête le Mur pour 4 200 euros pour l'achat de : mobilier (deux tentes barnum, bâches banderole Vauban), matériel de vidéo (un appareil photo, un vidéoprojecteur), matériel de sonorisation (une sono portable Mipro).

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.-** Merci, Madame FURFARO.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39308-DLSVAEC - 23-018 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.-** Madame FURFARO, je vous laisse poursuivre pour le rapport suivant, s'il vous plaît.

**RAPPORT N° 23-39370-DDETE - 23-019 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL DE L'EMPLOI - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - DIVISION VIE ETUDIANTE - Attribution d'une subvention à l'Association Sortie d'Amphi au titre de son programme d'actions 2023 - Approbation d'une convention.

**Madame FURFARO.**- Ce rapport nous amène à délibérer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 43 000 euros au profit de l'association Sortie d'Amphi au titre de son programme d'actions 2023.

En effet, l'association Sortie d'Amphi, se situant dans le 13ème arrondissement, a pour objectif de dynamiser la vie étudiante à Marseille et de répondre aux attentes des étudiants en matière d'information, d'accompagnement et d'animation.

Ces actions sont multiples et variées comme :

- La programmation de tournées hebdomadaires en bus itinérant pour couvrir l'ensemble des sites universitaires et proposer aux étudiants des services adaptés ;
- L'action « Happy Days » pour lutter contre la déprime et l'isolement des étudiants en augmentation depuis la crise du Covid ;
- Deux « pré-partiels Week » en mars-avril et novembre pour accompagner les étudiants pendant les périodes de révisions et d'examens et favoriser leur bien-être ;
- Ou encore la plateforme « sortiedamphi-events.fr » qui propose notamment des conseils pratiques, la réservation de logements étudiants ainsi que des rendez-vous en ligne avec les conseillers Sortie d'Amphi.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame FURFARO.

Y a-t-il des prises de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39370-DDETE - 23-019 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- On passe au rapport 20 qui concerne une revalorisation de la subvention allouée au stade Canet Floride, et c'est M. PICARELLI qui nous rapporte le rapport n° 20, merci.

**RAPPORT N° 23-39485-DAVEU - 23-020 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - PÔLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUS BÂTIMENTS - Stade Canet Floride - Modernisation des installations actuelles - Boulevard Danielle Casanova - 14ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

**Monsieur PICARELLI**.- Madame la Maire, mes chers collègues.

Dans ce rapport, nous sommes saisis afin de statuer sur l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sport, Nautisme et Plages, année 2022, concernant les études et travaux relatifs à la modernisation des installations du stade Canet Floride, Boulevard Danielle Casanova dans le 14ème arrondissement, et ce, à hauteur de 400 000 euros, portant ainsi le montant de l'opération de 1 970 000 euros à 2 370 000 euros.

En effet, pour compléter des travaux réalisés en vue d'accueillir dans les meilleures conditions les clubs et les licenciés, une deuxième phase d'aménagement s'avère nécessaire avec la création d'une aire d'échauffement sur un terrain délaissé dans l'enceinte sportive et la construction d'une salle de convivialité.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Monsieur PICARELLI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39485-DAVEU - 23-020 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE**.- On passe au rapport n° 21 concernant la révision d'inventaire, et c'est Mme HASSANI qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39526-DGAVTL - 23-021 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - 14ème arrondissement – Chemin de Fontainieu - Révision d'inventaire des équipements dont la gestion est transférée à la mairie du 7ème secteur - Retrait du Mini Foot des Micocouliers.

**Madame HASSANI**.- Madame le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Ce rapport a pour objet l'approbation du retrait de l'inventaire des équipements transférés à la Mairie du 7ème Secteur du terrain de mini-foot des Micocouliers, Chemin de Fontainieu dans le 14ème arrondissement et figurant dans l'inventaire des équipements annexé à la délibération du 30 septembre 2022.

En effet, le secteur de Saint-Joseph est un secteur de Marseille mal pourvu en équipements sportifs en accès libre.

S'il existe au Chemin de Fontainieu un ancien terrain de mini-foot géré par

la Mairie du 7ème Secteur, ce terrain, actuellement inutilisé, est tombé en désuétude jusqu'à devenir progressivement un terrain vague jonché de déchets que nous avons entièrement fait rénover pour 45 000 euros.

Situé à proximité immédiate de la piscine municipale de Saint-Joseph et au cœur d'une zone de population concentrée, ce terrain présente aujourd'hui un fort potentiel à destination de la réalisation d'un équipement sportif qui permettrait de donner un nouvel essor au quartier.

Aussi, afin de pouvoir permettre la réalisation d'un tel projet pour lequel la Mairie de Marseille pourrait notamment bénéficier de subventions de l'Agence Nationale du Sport, il convient de le retirer de l'inventaire des équipements de la Mairie de Secteur et d'en confier la gestion à la Direction des Sports de la Mairie Centrale.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame HASSANI.

Nous passons au vote... Monsieur DUDIEUZERE.

**Monsieur DUDIEUZERE.**- J'avais juste une question, Madame le Maire : savoir si ce retrait de l'inventaire, c'était sur votre demande ou si cela vous a été imposé par la Mairie Centrale. Il y avait eu concertation ? Comment ça s'était passé ? Est-ce que c'était une demande de la Mairie de Secteur ?

**Madame BAREILLE.**- Ce sont effectivement des échanges que nous avons avec la Mairie de Secteur ; on revoit ensemble l'état de nos équipements. Vous savez combien c'est compliqué parfois de faire des travaux importants sur des équipements qui le nécessiteraient, et c'est quasiment impossible de le faire *via* la programmation des équipements que nous avons chaque année.

Effectivement, en recentralisant ce mini stade, ça permet de profiter des subventions qu'octroie l'Agence Nationale du Sport. Je pense que ce montage est intéressant. Une fois les travaux réalisés, on verra ; effectivement, cela peut être une bonne chose que cet équipement soit ensuite décentralisé en Mairie de Secteur. En tout cas, on sait que quand il s'agit de gros travaux, c'est la Mairie Centrale qui est en charge et qui a la compétence de réaliser les travaux.

**Monsieur RAVIER.**- Concerté et souhaité.

**Madame BAREILLE.**- On échange fréquemment avec les adjoints et j'ai donc échangé avec l'Adjoint aux Sports, tout à fait.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39526-DGAVTL - 23-021 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Nous passons maintenant au rapport n° 22, et c'est M. ROSSI qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39360-DLLHI - 23-022 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la copropriété dégradée du Grand Mail pour accompagner la mise en œuvre de travaux urgents - Approbation de la convention de financement Ville de Marseille - Syndicat des copropriétaires de la résidence du Grand Mail (12 rue des Gardians – 13014).

**Monsieur ROSSI.**- Merci, Madame le Maire.

Il s'agit d'examiner et de voter un rapport qui est la conséquence du plan de sauvegarde que Monsieur le Préfet à la Politique de la Ville et à « Marseille en Grand » a mis en place il y a quelques mois de cela et qui concerne le Grand Mail, notamment sur l'habitat indigne.

Je veux souligner que cette opération ne peut et ne pourra se faire que grâce à l'accompagnement que nous fait bénéficier Mme CAMILLERI, Préfète de Police sur ce territoire, car très honnêtement, si nous n'avons pas cet accompagnement de nature policier, il serait inimaginable de pouvoir, uniquement sur les équipes de l'ANRU, réaliser ce type d'opérations. Je veux la remercier ainsi que Laurent CARRIÉ, préfet à la politique de la Ville et à « Marseille en Grand ». Merci.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur ROSSI. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Monsieur le Sénateur.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, Madame le Maire.

Monsieur le premier Adjoint, j'aimerais que vous précisiez votre pensée. Vous nous signifiez l'aide déterminante de la Préfète de Police, Mme CAMILLERI. Les travaux prévus sont des travaux d'extrême urgence pour sécuriser les ascenseurs qui sont dans un état extrêmement dégradé et donc un danger pour celles et ceux qui les utilisent (quand ils fonctionnent). Vous nous précisez que sans l'intervention de Mme CAMILLERI, les travaux ne seraient pas possibles : est-ce à dire qu'ils vont nécessiter une présence physique policière sur site pour que les travaux se fassent ? Est-ce que c'est ainsi que vous l'entendez ?

**Monsieur ROSSI.**- Comme depuis le début de cette séance, sous votre autorité, Madame le Maire, je ne souhaitais pas développer lourdement, au regard des drames. Je vais répondre succinctement à la question, même si nous y reviendrons : oui, c'est tout à fait le cas. Nous avons identifié quatre ascenseurs qui dysfonctionnent ; nous avons trouvé les modalités financières pour régler le problème. Nous l'avons inscrit dans le plan de sauvegarde.

Sans l'aide policière par, à la fois, une force qui nous débarrasserait d'un certain nombre de prédateurs et un effet occupationnel nous permettant de réaliser ce type de travaux, effectivement, nous avons l'engagement de Madame la Préfète de Police que cela ne pourra se faire qu'à ce type de conditions puisque nous avons une partie du Grand Mail qui est aujourd'hui squattée par des gens qui sont d'une violence extrême, sur lesquels les équipes techniques, et même nous, en tant que politiques, ce n'est pas notre métier, nous ne pourrions intervenir. Pour réaliser et



permettre ce genre de choses, nous avons eu l'accord de Madame la Préfète de Police avec l'appui du Préfet à l'Égalité des Chances.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, Monsieur ROSSI, pour cette précision.

Alors, exceptionnellement, je n'engagerai pas de débat de fond qui le mériterait ; nous en débattons ultérieurement, mais quand même souligner le fait que nous sommes désormais la deuxième ville de France dans une situation où des quartiers entiers sont sous la domination, sous le contrôle de véritables mafias, pas seulement de squatteurs qui seraient les victimes d'accidents économiques et sociaux et qui, par nécessité, occuperaient des logements, mais par des réseaux très organisés pour installer ces squats et en plus effectivement, ce trafic de stup' dans cette résidence qui l'a coupée du monde réel, coupée du territoire national, coupée de nos lois, coupée de toutes relations, je dirais, humaines normales.

De façon très exceptionnelle, car nous avons pour habitude de voter contre la Politique de la Ville, mais dans cette volonté que nous avons, nous aussi, de sécuriser les habitants qui se conduisent, eux, normalement ; il y a beaucoup de personnes âgées qui habitent encore dans ces bâtiments, pour leur venir en aide, pour répondre à leur souffrance, à leur détresse, ne serait-ce que pouvoir se déplacer en sécurité, de manière très exceptionnelle, nous voterons favorablement ce rapport.

**Monsieur ROSSI.**- Monsieur le Sénateur, je vous remercie et je vous invite à une séance, après cette période de recueillement, de deuil, qui portera exclusivement sur cette problématique, de manière que l'ensemble des groupes soient associés, et sur l'ensemble du territoire. Vous verrez que les choses ne souffriront pas de la moindre cachotterie ; tout le monde aura l'information totale, et je crois que ça nous permettra d'avoir cette analyse sous votre autorité, Madame le Maire. Merci.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur ROSSI, et merci Monsieur le Sénateur de respecter cette semaine. Bien évidemment, il est important que nous puissions échanger sur ce sujet, et on le fera dans quelques jours pour débattre sur cette thématique ô combien importante.

Je vous propose que nous passions au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT 23-39360-DLLHI - 23-022 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Monsieur ROSSI, je vous laisse poursuivre sur le rapport suivant, merci.

**RAPPORT N° 23-39367-DLLHI - 23-023 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la copropriété dégradée du Gardian, pour favoriser son redressement - Approbation de la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Copropriété Dégradée - Copropriété Le Gardian.

**Monsieur ROSSI.**- Il n'aura échappé à aucun de nos collègues, qui lisent attentivement ces différents rapports, que cette fois on associe, c'est une exception, le Gardian qui est partie intégrante du Grand Mail à ce dispositif, qui n'est pas dans les mêmes souffrances, mais dans un environnement de même nature et que si nous n'y prenions pas garde, nous nous retrouverions dans 10 ans dans les mêmes situations.

Donc je vous demande là aussi, des deux mains, de voter inconditionnellement ce rapport.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur ROSSI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT 23-39367-DLLHI - 23-023 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Nous passons maintenant au rapport n° 24 concernant l'ancienne traverse Belin, et c'est Mme CISNEROS qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39381-DFI - 23-024 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 13ème arrondissement - Ancienne traverse Belin - Cession d'une emprise foncière de 210 m<sup>2</sup> au profit de la SOLEAM en vue de la commercialisation du secteur de la rue de Néel au sein de la ZAC de Château Gombert.

**Madame CISNEROS.**- Madame le Maire, mes chers collègues.

Pour ce rapport, nous devons nous concerter pour constater la désaffectation du domaine public d'une emprise foncière non cadastrée d'une superficie de 210 m<sup>2</sup>, propriété communale correspondant à une partie de l'ancienne traverse Belin, sise rue de Néel dans le 13ème arrondissement.

Aussi, il s'agit d'en prononcer le déclassement du domaine public et d'en approuver la cession au profit de la SOLEAM, et ce, afin de permettre la commercialisation du secteur de la rue de Néel au sein de la ZAC de Château-Gombert.

La cession se réalisera moyennant la somme de 5 250 euros hors frais et hors taxe, conformément à l'avis de la Direction générale des Finances Publiques du 31 août 2022. Les frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge de la

SOLEAM d'un programme de travaux visant la requalification du bâti comme la réalisation d'économies d'énergie.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.-** Merci, Madame CISNEROS.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Oui, Monsieur CHARPENTIER.

**Monsieur CHARPENTIER.-** C'était pour dire qu'on apprend dans ce rapport qu'il va y avoir un appel à projets sur ce terrain ; un appel à projets pour un projet d'activités ou un pôle de vie. C'était pour rappeler que c'est la SOLEAM qui va lancer cet appel à projets, une société dirigée par votre groupe, le groupe LR, présidé par M. MORAINÉ.

Indirectement, vous aurez un pouvoir de décision sur le projet qui verra le jour et j'espère que le projet choisi sera celui qui apporte le plus de bénéfices au territoire et celui qui s'intègre le mieux dans le site et non celui qui propose un coût d'acquisition le plus important pour la SOLEAM.

Je vous remercie.

**Monsieur KOUBI-FLOTTE.-** Je me déporte, je suis administrateur de la SOLEAM.

**Madame BAREILLE.-** C'est noté pour les déports.  
Monsieur DUDIEUZERE.

**Monsieur DUDIEUZERE.-** À titre informatif, pour compléter, car je fais partie de la commission Ville attractive dans laquelle on a débattu de ce rapport hier : j'ai posé la question à Mme CHABOCHE de savoir ce qui était prévu sur cette parcelle. Il nous est demandé d'acter ce transfert de propriété à la SOLEAM et de permettre la commercialisation du secteur de la rue de Néel. J'ai demandé si, d'ores et déjà, il y avait quelque chose qui était prévu sur cette parcelle (c'est une toute petite parcelle de 210 m<sup>2</sup>). Elle m'a répondu qu'à aujourd'hui, il n'y avait rien de précis, de prévu sur cette parcelle ; c'était juste une régularisation technique et foncière et qu'aujourd'hui, il n'y avait rien de précis, mais effectivement, il faudra surveiller de près ce qui doit se faire dessus par la SOLEAM.

**Madame BAREILLE.-** Merci, Monsieur DUDIEUZERE et je confirme : effectivement, rien d'acté, de concret aujourd'hui ; c'est une régularisation. Effectivement, sur les appels à projets à venir, bien évidemment que ce sera présenté sachant que ce n'est pas que la SOLEAM, donc la Métropole, qui est partie prenante. Lors des réunions, il y a Mme CHABOCHE qui participe, M. L'HARDIT également. On est sur un pôle économique, il n'y a pas qu'une personne, une entité présente. Cela fera bien évidemment l'objet d'échanges dans un objectif de pouvoir dynamiser le Technopôle.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

**LE RAPPORT 23-39381-DFI - 23-024 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*(PO. KOUBI-FLOTTE et C. MAKHLOUFI ne prennent pas part au vote)*

**Madame BAREILLE.-** Nous passons au rapport n° 25 qui concerne des subventions pour des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi. C'est Mme MAKHLOUFI qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39438-DDETE – 23-025 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL DE L'EMPLOI - SERVICE EMPLOI - Attributions de subventions pour l'année 2023 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions.

**Madame MAKHLOUFI.-** Madame le Maire, chers collègues.

Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions à des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi au titre de l'année 2023 pour un montant global de 66 000 euros. Notre secteur est concerné par :

- L'Association Agir pour le Développement d'Actions d'Insertion (ADAI) à hauteur de 15 000 euros.

Cette association, située dans le 14ème arrondissement, œuvre depuis 1993 dans le champ de l'insertion et a pour objet de développer des actions pour lever les freins à l'insertion et à l'emploi en direction des publics précarisés.

Parmi les différentes actions menées, la Plateforme modes de garde qui a permis en 2022 d'accompagner 367 femmes dans la levée des freins liés à la garde d'enfants et de favoriser l'action des familles monoparentales à l'emploi et l'insertion.

En 2023, l'association souhaite aller plus loin dans la démarche en proposant un projet de création d'une crèche dans ses nouveaux locaux situés 51-53 boulevard du Capitaine Gèze dans le 14ème arrondissement.

Connaissant les difficultés actuelles des publics en recherche d'emploi et notamment les difficultés pour obtenir une place en crèche, cette initiative est la bienvenue.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.-** Merci, Madame MAKHLOUFI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT 23-39438-DDETE – 23-025 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.-** On passe au rapport n° 26 concernant la création de la plaine des sports et des loisirs, et c'est M. GASMI qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39467-DFI – 23-026 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 14ème arrondissement - Picon Busserine - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée avant acquisition par LOGIREM au profit de la Ville de Marseille pour la création de la plaine des sports et des loisirs.

**Monsieur GASMI**.- Madame le Maire, mes chers collègues.

Pour ce rapport, il s'agit de se prononcer en faveur du principe d'acquisition auprès de LOGIREM d'environ 3 800 m<sup>2</sup> de terrains, rue de La Busserine dans le 14ème arrondissement de Marseille.

Il nous est demandé de valider la convention de mise à disposition anticipée au profit de la Ville de Marseille pour la réalisation des travaux de la plaine des sports et des loisirs.

En effet, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain pour le secteur Grand Barthélemy, Grand Malpassé, la Ville de Marseille va créer, devant la cité Busserine, une plaine des sports et des loisirs.

Ce parc public de près de deux hectares sera composé d'un terrain de basket, d'un skatepark et divers agrès pour la pratique du sport.

Toutefois, une partie de la future assiette foncière de cet équipement municipal se trouve aujourd'hui sur du foncier qui appartient au bailleur LOGIREM.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Monsieur GASMI. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT 23-39467-DFI – 23-026 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*(T. CHARPENTIER ne prend part au vote)*

**Madame BAREILLE**.- Nous passons au rapport n° 27 concernant les dénominations de voies, et c'est M. PONS qui nous présente le rapport.

**RAPPORT N° 23-39259-DAEP – 23-027 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC - Approbation de dénominations de voies

**Monsieur PONS**.- Madame le Maire, chers collègues.

Ce rapport a pour objet l'approbation des dénominations de voies figurant dans le tableau que vous avez dans vos annexes suite à l'avis favorable de la commission des dénominations de noms de rues.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Monsieur PONS.

Qui est contre ?

**Monsieur RAVIER.**- Est-ce que je peux poser une question, s'il vous plaît ?

**Madame BAREILLE.**- Monsieur le Sénateur.

**Monsieur RAVIER.**- Ma question s'adresse à M. SAYAG : je vois l'impasse du parking du Merlan, que l'on pourrait rebaptiser « impasse de la déchetterie du Merlan ».

Nous avouons notre échec lors de la mandature précédente : nous n'avons pas réussi à convaincre la majorité de l'époque de transférer cette partie du territoire, ce délaissé à la Métropole ; il n'y a pas eu d'avenant au contrat, pourtant on a lutté et relancé. Mon Dieu, il nous semblait que c'était quelque chose d'accessible ! À Marseille, tout est compliqué, y compris ce qui est évident, et ce qui était à la portée des services, ça ne s'est pas fait ; il n'y a pas eu de transfert.

Il y a toujours ce délaissé avec un CIQ du Merlan qui fait l'impossible, qui nettoie lui-même avec des bénévoles pour pallier, avec M. SAYAG et d'autres. M. SAYAG, balai à la main, sacs-poubelle plantés sur le grillage, mais ce n'est pas sérieux. Je comprends que vous répondiez, Monsieur SAYAG, à une demande des habitants, et c'est bien légitime et presque généreux de votre part, mais ce n'est pas sérieux.

Avez-vous des nouvelles sur cette démarche que nous avons entreprise et que vous avez sans doute relayée ? Comment ça se fait qu'on n'y arrive toujours pas ? C'est quand même hallucinant dans cette ville qu'un rien du tout soit vraiment quelque chose d'insurmontable. Les habitants n'en peuvent plus. En plus, pardonnez-moi, du point de stup' qui s'est installé là aussi, c'est un autre problème. Pour ce qui est de la propreté, et donc de l'accessibilité de ce parking, où en est-on, Monsieur SAYAG ? Merci.

**Monsieur SAYAG.**- Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Sénateur.

Je vous remercie de poser cette question, car ça me tient à cœur d'y répondre. On l'appelle parking, mais ce n'est pas un parking, car il n'est pas qualifié de la sorte auprès de la Métropole ; il n'a pas les normes d'être un parking.

C'est un espace de compétence Ville de Marseille. Nous avons, avec le CIQ du Merlan, organisé des réunions (deux) ; c'était un peu tendu, je le concède. Aujourd'hui, le problème est toujours le même : la Métropole, ce n'est pas son site, donc ne le nettoie pas. On l'a fait à plusieurs reprises avec notre prestataire privé, Bronzo, à titre généreux, d'aller nettoyer ce parking, dit parking ; je l'ai même fait trois fois, dont deux fois tout seul, les habitants en sont témoins.

Aujourd'hui, je ne suis pas là pour vous dire ce qu'on fait de bien ou mal. La Métropole, ce n'est pas parfait, mais au moins on a le mérite d'y aller. Ce n'est pas évident de gérer ce secteur. Je renvoie la balle à Mme Christine JUSTE, qui est une collègue qui va s'occuper de la propreté à la Ville de Marseille, de mettre ce débat à l'ordre du jour.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Sénateur : il faut que nous trouvions des solutions pérennes. Ce n'est pas normal que ce parking soit à l'abandon. Aujourd'hui, on va faire encore remonter l'information. Je vous le dis de

source sûre, à 100 %, ce n'est pas de compétence métropolitaine ni de compétence Mairie de Secteur, mais bien de compétence Ville de Marseille. Merci beaucoup.

**Madame BAREILLE**.- Monsieur BENFERS.

**Monsieur BENFERS**.- Madame le Maire, mes chers collègues.

M. SAYAG pour qui j'ai beaucoup d'affection, je vais quand même lui mener la contradiction : il me semble qu'on a participé à une réunion commune, avec le CIQ du Merlan, dans leurs locaux derrière l'église du Merlan, où la difficulté était de définir qui était responsable et qui devait nettoyer ce parking – ou ce terrain, appelons-le comme on peut – ; il en est ressorti un consensus : à tour de rôle, si mes souvenirs sont bons (j'ai la mémoire qui flanche) ; il faudra vérifier auprès du CIQ et des techniciens de la Ville et de la Métropole qui étaient présents, il était entendu, le temps qu'on définisse réellement qui a la responsabilité totale de ce lieu, que la Mairie et la Métropole devaient nettoyer à tour de rôle ou une partie de la rue – je sais bien que c'est une solution qui prête à sourire, voire à rire – le temps que ça se définisse par les techniciens. Malheureusement, si c'était des élus, je pense qu'on irait un peu plus vite, mais les techniciens sont très à cheval sur la règle et nous devons nous y plier. Merci beaucoup.

**Monsieur SAYAG**.- Je peux répondre ?

Merci, Monsieur BENFERS. À chaque fois, ce n'est pas moi, c'est lui. C'est partout comme ça. Je remercie Sami BENFERS qui est un ami avant d'être un collègue de politique. C'est une proposition qu'avait faite Christine JUSTE. On le fait à tour de rôle. J'avais dit : sous la réserve que la Métropole veuille bien le faire. La réserve a été déposée : c'est non, ce n'est pas nous, on n'a pas le droit d'être à l'intérieur. C'est bien à la Ville de Marseille de le faire. J'ai apporté, le jour même, un papier. Dommage, je ne m'attendais pas à l'intervention de Monsieur le Sénateur, sinon j'aurais encore apporté l'extrait cadastral qui mentionne bien la commune de Marseille propriétaire du site, tout simplement.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Monsieur SAYAG. Je propose qu'on rediscute de ce sujet, car on s'éloigne un petit peu du rapport. Effectivement, il faudra que l'on puisse suivre ce point ; on a d'autres sujets un peu du même acabit sur le secteur.

Nous passons au vote.

Qui est contre concernant les dénominations de voies ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT 23-39259-DAEP – 23-027 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE**.- Nous passons au dernier rapport de ce Conseil, le rapport n° 28, et c'est M. ROSSI qui nous le rapporte.

**RAPPORT N° 23-39418-DGAVPVPD – 23-028 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Politique de la Ville - DSU - Annulation de trois conventions et approbation de trois nouvelles conventions.

**Monsieur ROSSI**.- Merci, Madame le Maire.

Il s'agit d'annuler trois conventions et d'en approuver trois nouvelles. Au regard de l'examen du rapport, ça nous mobiliserait peut-être une heure à une heure et demie à discuter du fond. Je vous propose, pour rester sur la ligne que nous nous sommes fixée de décence et courtoisie, de les mettre au vote.

Je vous invite, à la prochaine réunion, dans un moment plus apaisé, de revenir dessus de manière que l'on creuse le fond de ces sujets.

Merci, Madame le Maire.

**Madame BAREILLE**.- Je vous remercie, Monsieur ROSSI. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

**LE RAPPORT 23-39418-DGAVPVPD – 23-028 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE**.- Merci à vous tous. Nous avons passé en revue l'ensemble des rapports. Merci aux services pour le travail effectué, à nos Rapporteurs et je vous souhaite à tous une bonne fin de journée. Merci.

*(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 16 h 11 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur)*